

Sur motion de M. Dandurand, il est

Ordonné que conformément à la règle 77, les honorables sénateurs Sir James Lougheed, K.C.M.G., Belcourt, Barnard, Daniel, Prowse, Robertson, Tanner, Watson, Willoughby et le proposant constituent un comité de sélection pour désigner les sénateurs devant faire partie des divers comités permanents durant la présente session; et de faire le plus tôt possible rapport des noms désignés.

Sur motion de l'honorable R. Dandurand, il est

Ordonné qu'un comité spécial de cette Chambre soit institué à faire enquête et, lorsqu'il y aura lieu, faire rapport sur:

- a) L'efficacité du service civil;
- b) Le nombre de personnes employées dans chaque service des divers départements, et l'endroit où ces personnes sont employées;
- c) La possibilité de réduire ce nombre d'employés de façon à réaliser une économie sans compromettre l'efficacité du service;
- d) Généralement, toutes les questions ou affaires touchant aux points indiqués ci-dessus.

2. Que ce comité spécial soit composé des honorables messieurs Béique, Belcourt, Bennett, Black, Bradbury, Calder, Hardy, McCoig, Pardee, Robertson, Ross (Moose Jaw), Ross (Middleton), Turgeon, Watson, White (Inkerman), et l'auteur de la motion.

3. Que ce comité soit autorisé à faire comparaître des personnes et à faire produire des documents, et à requérir, pour ses écritures, l'aide qui lui sera nécessaire pour mener à bien son enquête.

Son Honneur le Président présente au Sénat:—

Copie des règles de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, relatives aux appels des causes criminelles en conformité du code criminel du Canada.

*(Documents parlementaires, 1924, No 50)*

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table:—

Etat des remises et des droits de douane enregistrés au ministère du Secrétaire d'Etat en conformité de la loi, pour l'exercice clos le 31 mars 1923.

*(Documents parlementaires, 1924, No 70)*

Rapport du ministère de l'Intérieur, 1922-23.

*(Documents parlementaires, 1924, No 12)*

Permis pour liqueurs enivrantes dans le Territoire du Nord-Ouest durant l'exercice clos le 31 décembre 1923.

*(Documents parlementaires, 1924, No 71)*

Etat des terres vendues par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, durant l'exercice clos le 30 septembre 1923.

*(Documents parlementaires, 1924, No 72)*

Rapport du ministère des Mines pour l'exercice clos le 31 mars 1923.

*(Documents parlementaires, 1924, No 15)*

Rapport des affaires des Sauvages pour l'exercice clos le 31 mars 1923.

*(Documents parlementaires, 1924, No 14)*

Etat des naturalisations en conformité de la loi des Sauvages, du 1er avril 1923 au 31 janvier 1924.

*(Documents parlementaires, 1924, No 73)*